



## CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL SPORTIF

SAISON 2021 – 2022

**Entre :**

Le Comité Départemental de Handball du Maine-et-Loire, représenté par :  
Michel HOUDBINE, Président,

**Et :**

Le club / l'association : .....

Représenté(e) par : .....

### Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition de matériel appartenant au Comité Départemental de Handball du Maine-et-Loire.

La convention est valable une saison sportive.

Des fiches d'emprunts individuelles seront mises en service à chaque emprunt.

**Article 2 :**

L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel emprunté dans le respect et les limites de la présente convention et des règles d'utilisation.

**Article 3 :**

Les deux parties conviennent des points suivants :

- L'utilisation correcte du matériel ;
- Le matériel doit être rendu dans l'état où il se trouvait lors de l'emprunt ;
- Tout incident devra être signalé lors de la restitution du matériel ;
- L'emprunteur sera le seul responsable des éventuelles dégradations, dommages, vols... commis lors de l'emprunt.

**Article 4 :**

Une vérification du matériel sera effectuée par le Comité Départemental de Handball du Maine-et-Loire lors du retour du matériel emprunté.

**Article 5 :**

**L'emprunteur s'engage à couvrir les frais de réparation ou de remplacement du matériel en cas d'incident.**

Fait en double exemplaire,

Aux Ponts de Cé, le .....

L'emprunteur,  
Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le Comité Départemental  
de Handball du Maine-et-Loire

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE HANDBALL DU MAINE-ET-LOIRE**

Maison des Sports  
7, Rue Pierre de Coubertin  
BP 43527 - 49130 Les Ponts-de-Cé

02.41.79.49.66  
6249000@ffhandball.net  
www.handball49.fr